

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE BRENNEREI ROCHELT GMBH

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les conclusions de contrat et les accords ne deviennent définitifs pour nous qu'après notre confirmation écrite. Toutes les offres ne sont pas contraignantes et sont sans engagement. Nous ne sommes pas liés par les conditions générales de vente différentes du client. Les réclamations de nos bons de livraison doivent être faites immédiatement, au plus tard dans un délai de 8 jours.

PRIX, PAIEMENTS, SÉCURITÉS

Les paiements ne sont juridiquement valables que s'ils sont adressés directement à nous, sauf accords contraires. Le paiement se fera lors de la réception de la confirmation de commande, respectivement, lors de la réception de la facture absolument net et sans délai. Lors d'un dépassement du délai, des intérêts de 4 % en sus du taux d'escompte respectif de la banque nationale autrichienne (österreichische Nationalbank) seront facturés. Si, après la conclusion du contrat, des circonstances qui pourraient réduire ou remettre entièrement en question la réputation de solvabilité du client sont connues, toutes les créances viennent immédiatement à échéance. Elles nous autorisent de plus à faire les livraisons encore à effectuer seulement contre constitution d'une sûreté ainsi qu'à résilier le contrat après un délai supplémentaire raisonnable ou à réclamer des dommages-intérêts pour non-exécution, sans préjudice du droit de reprise des marchandises livrées sous réserve de propriété, à savoir aux frais du client. Tant que nous avons des créances, nous sommes autorisés à tout moment à demander la constitution d'une sûreté.

DÉLAIS, DATES ET RETARD DE LIVRAISON

Les livraisons de toute sorte s'effectuent aux risques de l'acheteur. Les événements de force majeure nous autorisent à repousser la livraison correspondant à la durée de l'empêchement et à un délai supplémentaire raisonnable ou de résilier le contrat pour la partie encore non-exécutée du contrat. De même poids que la force majeure sont les circonstances qui rendent la livraison pour nous nettement plus difficile ou impossible, et ce peu importe si elles se produisent chez nous ou chez un sous-traitant. Les perturbations de fonctionnement de toute sorte, de sorte administrative, les ordonnances administratives ou le défaut de fournir à nous, ce qui retarde ou rend impossible directement ou indirectement l'achèvement ou la livraison des marchandises vendues, sont considéré(e)s comme cas de force majeure et nous libèrent de nos obligations de livrer conformément à l'empêchement.

LIVRAISONS, EMBALLAGES

Des bouteilles emballées individuellement en caisses en bois avec emballage extérieur à 8 pièces. Tri possible. Verres dans le carton à 6 pièces.

DÉFAUTS DE LA MARCHANDISE

Les défauts de la marchandise doivent nous être signalés par écrit et sans délai au plus tard 1 semaine après réception accusée de la marchandise au lieu de destination. Lors d'une réclamation dans le délai fixé, nous reprendrons la marchandise défectueuse et la remplacerons par de la marchandise exempte de défauts. Le client n'a pas le droit de faire valoir d'autres revendications pour défauts de marchandise. Les dommages de transport doivent être signalés dans un délai d'une semaine par écrit. Après écoulement de ce délai, une livraison de remplacement est exclue pour des raisons d'assurance.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Toutes les marchandises resteront notre propriété jusqu'au paiement complet. Si des marchandises impayées qui sont achetées de bonne foi par des tiers sont vendues, le produit prendra la place de la marchandise. Le client ne peut ni mettre en gage ni transférer la propriété de marchandises impayées. Tout accès aux marchandises, produits et créances ainsi que toutes difficultés de paiement, mesures de règlement ou de faillite par des tiers doivent nous être signalés sans délai. Les tiers doivent être informés sur notre réserve de propriété.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Payable lors de la réception de la confirmation de commande, respectivement, lors de la réception de la facture absolument net et sans délai.

NULLITÉ PARTIELLE

Si quelques dispositions de ces conditions de contrat sont inefficaces, l'efficacité des autres dispositions n'en est pas affectée.

LIEU D'EXÉCUTION, COMPÉTENCE JUDICIAIRE, DROIT

Le lieu de paiement et d'exécution est Fritzens au Tyrol. La compétence judiciaire est Innsbruck au Tyrol. Pour toutes les relations légales entre le client et nous, seul le droit de la République d'Autriche sera appliqué.

Avec la parution de cette liste de prix, toutes listes de prix, offres et tous accords sur les prix antérieurs deviendront non valables

Brennerei Rochelt GmbH | Innstraße 2 | 6122 Fritzens | AT
Tél: +43 5224 52 4 62 | Fax: +43 5224 52 4 62 20
mail@rochelt.com | www.rochelt.com